



Saint-Brieuc, le 28 mars 2025

Monsieur le président
Conseil Départemental des Côtes d'Armor
9, place Général De Gaulle
CS 42371
22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

Objet : Préavis de Grève

Monsieur le président,

Le syndicat CGT du Conseil Départemental dépose un préavis de grève pour l'ensemble des agents, leur permettant de participer aux actions organisées **les 03,04, 05, 06, 07 avril 2025.**

Lors du vote du budget du Conseil départemental, la majorité du président Christian Coail a annoncé la suppression de 60 postes et que l'annonce serait faite aux agents concernés et aux équipes. Ces annonces font l'objet d'un choc violent, les agents sont sidérés, traumatisés. Des « projets » de coupes budgétaires qui vont dans le sens du délitement du service public de proximité et des solidarités humaines .

Le tout sous couvert de devoir faire des économies, dans un contexte budgétaire national restreint et avec pour objectif de « se recentrer sur ses compétences essentielles et ses priorités ».

Ces décisions budgétaires détruisent le service public de proximité et prennent une autre ampleur.

La majorité entend prendre des responsabilités budgétaires, la CGT CD 22 n'y voit que des choix politiques, rétrogrades et dogmatiques !

Suppression des postes d'infirmiers de territoire, des agents du CLIC, des agents d'entretien des locaux, des agents polyvalents dans les collèges, fermeture d'accueil, du service Europe, de l'éducateur sportif et d'une conseillère technique à la DMNAFE, d'un agent au CTD, des psychologues et bien d'autres que nous ne connaissons pas encore..... C'est le service public rendu aux usagers qui est attaqué !

Le syndicat CGT du Conseil Départementale des Côtes D'Armor, revendique :

- **L'arrêt de tous les suppressions de postes au sein de la collectivité**
- **Augmenter les effectifs dans les collèges, sur les routes, le médico-social, les services administratifs et techniques bref partout où des nombreuses suppressions ont été effectuées et dans les services qui ont vu leurs missions augmentées.**
- **Des conditions de travail meilleures afin de retrouver du sens au travail.**
- Rétablir un collectif de travail.
- Remplacer et anticiper par un tuilage systématique tous les départs (retraite, maladie, mobilité).
- Revoir les fiches de postes, elles doivent être en adéquation avec le poste et ne lister que des missions réalisables.

- Stop aux mépris des agent.es d'entretien des locaux et des collèges, leur donner les moyens humains pour faire un travail de qualité afin que les agent.es puissent travailler dans des locaux propres et sains.
- Ne plus mépriser les instances paritaires et les agent.es élu.es.
Avoir un organigramme de tous les services et toutes les directions avec les effectifs (postes statutaires , contractuel.les) et un schéma organisationnel de chaque service.
- Prendre en compte les avis et propositions des élu.es syndicaux lors des instances et ne plus considérer les instances comme des chambres d'enregistrement.
- Suppression du protocole de la baisse des niveaux de service dans les collèges. Au contraire, redonner les moyens de pouvoir bien travailler aux agent.es, dans de bonnes conditions de travail, en créant des postes.
- Développer l'accueil dans les collèges qui sont des vitrines du Conseil Départemental dans les territoires.
- Ré-internaliser le service de lingerie dans les collèges.
- Retour de la conduite à 2 dans les saleuses.
- Arrêt des fermetures de centres d'exploitation des routes.
- Augmentation du nombre de circuits de patrouilleur afin de rendre la mission de celui-ci plus pertinente et moins stressante.
- Diminution du nombre de mesures de protection de l'enfance par agent.e : Au maximum 25 mesures par agent.e
- Prendre en considération l'expertise des agent.es lors de modifications organisationnelles.
- Titularisation des agent.es contractuel.les sur postes permanents dès que le statut le permet.

Pour toutes ces raisons, la CGT du Conseil Départemental des Côtes d'Armor appelle à une journée de grève et de mobilisations les 3, 4, 5, 6, 7 avril 2025 afin que les agent.es de la collectivité puissent porter haut et fort, leurs légitimes revendications.

En conséquence, la CGT du Conseil Départemental des Côtes d'Armor dépose un préavis de grève de 0 à 24 h pour les 3, 4, 5, 6, 7 avril 2025 pour l'ensemble des agent.es de notre collectivité.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Grégory ETIENNE
Secrétaire général
Syndicat CGT CD 22